

LEMAITRE Henri

Né à Estrées (P.de-C.) le 3 juillet 1884, fils de Gustave LEMAITRE et de Virginie LEDENT.

Marié le 28 septembre 1908 à Gouy-sous-Bellone (P.de-C.) avec Marie Thérèse DRODE, d'où :
Henri Joseph en 1906.

Service militaire

Recrutement d'Arras (P.de-C.), classe 1904, matricule n° 589

Signalement : cheveux et sourcils bruns, yeux gris, front ordinaire, nez long, bouche moyenne, menton rond, visage ovale, taille 1,75 m.
Journalier.

Incorporé au 155^{ème} Régiment d'Infanterie le 9 octobre 1905, soldat de 2^{ème} classe.
1^{ère} classe le 27 octobre 1906.

Envoyé dans la disponibilité le 28 septembre 1907. Certificat de bonne conduite accordé.

Passé dans la réserve de l'armée active le 1^{er} octobre 1908.

Période d'exercice :

Dans le 33^{ème} R.I. à Arras du 1^{er} au 23 septembre 1910

Dans le 33^{ème} R.I. du 30 mai au 15 juin 1912

Guerre 14-18

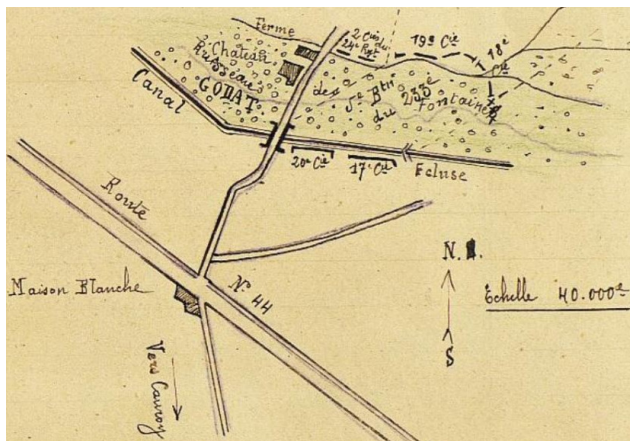
Rappelé et mobilisé au 233^e Régiment d'Infanterie (R.I.) le 4 août 1914, à Arras

Après la Belgique, puis la Bataille de la Marne, le front s'immobilise. Les fantassins des deux camps s'enterrent.

(Les détails qui suivent proviennent du Journal des Marches et des Opérations (J.M.O.) du 233^e R.I.)

Le 26.09.1914, le 233^e Régiment d'Infanterie est mis à la disposition du Général PETAIN, commandant la 6^e Division. Il se rend dans le secteur Hermonville – Cauroy (Marne). L'Etat-Major et le 6^e Bataillon cantonnent au Château d'Hermonville, à Prouilly (Marne). Le 27, les fantassins organisent des tranchées de repli à l'Est d'Hermonville.

Le 5^e B^{tn} se porte à la Maison Blanche où il est mis, provisoirement, à la disposition du 5^e R.I. Le bataillon doit occuper les tranchées au Nord et au Sud de la route Maison Blanche – Le Godat.



J.M.O du 233^e R.I. - page 33

détection pas de mouvement chez les allemands.

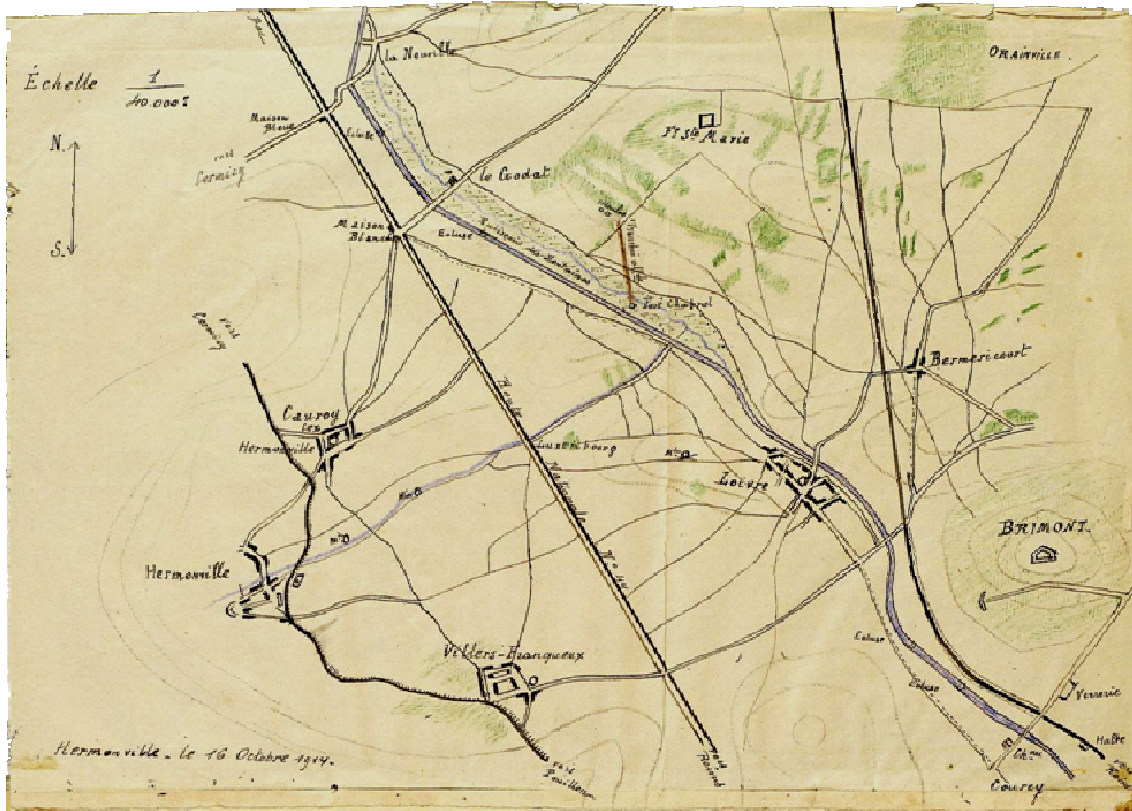
Le 27 septembre, l'artillerie allemande tue 3 soldats et en blesse 22 du 6^e Bataillon. Les jours qui suivent, les adversaires s'observent, s'espionnent. La nuit, des patrouilles partent en reconnaissance. Le 5^e et le 6^e B^{tns} se relaient en première ligne. Parfois quelques obus sont tirés, probablement pour vérifier des paramètres de tir. Quelques coups de feu partent des tranchées. Les pertes sont limitées.

Le 09 octobre, vers minuit 15 une fusillade se produit à l'écluse et au Godat avec accompagnement de canonnade à la roburite¹. Aucun coup de feu n'est tiré par les éléments des 21^e et 23^e C^{ies} occupant les tranchées. Les patrouilles ne

¹ Roburite = matière explosive composée d'un mélange de nitrate d'ammonium et de dérivés du benzène.

Du 10 au 13, un plan d'attaque est préparé, les troupes se mettent en place dans les retranchements qui se trouvent à la lisière Nord du Bois du Ruisseau des Fontaines (500^m N.E. de l'Ecluse du Godat) retranchement qui assure la possession de l'Ecluse du Godat et la liaison avec le 24^e R.I. La 22^e C^{ie} occupe des tranchées () à environ 400m S. de l'Ecluse du Godat. Le commandement du 6^e Bⁱⁿ se trouve à l'écluse.

Le 13 en 1^{ère} ligne, au Nord du canal, les 18^e et 19^e C^{ies} constituent la droite d'une tête de pont (formée de tranchées pratiquées dans un chemin creux, précédées d'un faible réseau de fil de fer). En 2^e ligne, les soldats des 17^e et 20^e C^{ies} sont dans les tranchées au Sud du Canal (croquis page précédente). La tête de pont est battue par un tir systématique d'artillerie ennemie (obus de 105 percutants, obus de 77 percutants et fusants), mais les tranchées étant sur la contre pente du mouvement de terrain, le réglage pour l'ennemi est difficile, et malgré l'intensité du feu les pertes à cet endroit sont nulles. Par ailleurs, on relève 9 blessés.



Le secteur de Cauroy – Hermonville (Marne) le 16.10.1914 - J.M.O. du 233^e R.I. page 37.

Le 14, l'ordre d'attaque arrive à 11 heures.

La 18^e C^{ie} gagne 500^m le long de la lisière boisée.

La 19^e C^{ie}, utilisant une dépression du sol, se place face à son objectif (face au S.E.), en tirailleurs, la droite appuyée au chemin allant du Godat à Bermicourt, la gauche devant se lier au 24^e Régiment à la lisière boisée. A 13h la Compagnie, complètement en l'air, est arrivée à 200m des tranchées ennemies. Elle est alors prise de flanc par une vive fusillade et un feu de mitrailleuses partant des lisières boisées. Cette C^{ie} stoppe pour attendre la progression du 24^e Régiment à sa gauche.

La 18^e C^{ie} perd son chef le Lieutenant POQUET, mortellement blessé et a 20 hommes hors de combat, dont 8 tués. Le Sous-Lieutenant JOLLIOT prend le commandement.

A 19 heures le 5^e Bataillon reprend sa position dans les tranchées de la tête de pont.

L'attaque doit être renouvelée à 20 heures ; mais dès 19h30 l'ennemi commence un tir de barrage qui dure toute la nuit. La 18^e C^{ie} a encore 10 tués et autant de blessés.

C'est lors de cette journée du 14 octobre 1914 qu'Henri LEMAITRE est tué dans les combats de Cauroy-lès-Hermonville (Marne).

« Mort pour la France »

Modèle A.
Instruction n° 11 du
5 décembre 1874

233^e Régiment d'Infanterie 28

(1) Indication du Corps

Etat nominatif des Officiers, Sous-Officiers,
Caporaux et soldats, tués, blessés, faits prisonniers ou disparus
au combat de Le Godat du 27 septembre 1914 et 14-15-16 Oct^{bre} 1914

Noms	Grades	Tués	Blessés	Prisonniers	Disparus	Chirurgicaux tués et perdus	Observations
Lemaître		1					
Henri		1					

J.M.O. du 233e R.I. page 35

Campagne contre l'Allemagne :

Aux armées du 4 août au 14 octobre 1914.

Son nom figure sur le Monuments aux Morts de Gouy-sous-Bellonne (P.-de-C.)



Monument de Bellonne (P.-de-C.)
Photo Marcelle WITKOWSKI 02/04/2016

PARTIE À REMPLIR PAR LE CORPS.

Nom **LEMAITRE**

Prénoms **Henri**

Grade **Soldat**

Corps **233^e régiment d'infanterie**

N° **21524** au Corps. — Cl. **1904**

Matricule. **529** au Recrutement **Oras**

Mort pour la France le **14 Octobre 1914**

à **combat aux environs d'Hermonville**

Genre de mort **tué par l'ennemi (Marne)**

Né le **3 Juillet 1884**

à **Estres** Département **Nord**

Arr <sup>municipal (p^r Paris et Lyon), }
à défaut rue et N°.</sup>

Jugement rendu le _____
par le Tribunal de _____
acte ou jugement transcrit le **20 août 1920**
à **Gouy-sous-Bellonne**
N° du registre d'état civil **Gouy (Pas de Calais)**

Cet acte n'est pas à remplir par le Corps.

Morts pour la France
Site « Mémoire des Hommes »

Sources :

Fiche Matricule – AD du Nord

J.M.O. (Journal des Marches et des Opérations) du 233^e R.I. - Mémoire des Hommes

Morts pour la France de la Première Guerre Mondiale - Mémoire des Hommes

Jean-Paul BLANQUART (AGFH n° 486)

Texte Daniel BEYS (AGFH n° 1051)